

i2S
Société Anonyme
au capital de 1.334.989,54 €
Siège Social : 28-30, rue Jean Perrin
33608 PESSAC CEDEX
315 387 688 RCS BORDEAUX

RAPPORT DE GESTION
COMPRENANT LE RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU **24 Juin 2019**

Chers Actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous exposer la situation de notre société et son activité pendant l'exercice de douze mois s'étendant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.

1. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

1.1.Activité

i2S totalise pour l'année 2018 un chiffre d'affaires de 14,8 M€, en augmentation de 10,8 % par rapport à 2017.

En 2018, l'export a progressé de 2% en volume (5,4 M€ contre 5,3 M€) et diminue en pourcentage pour représenter 36,8% du chiffre d'affaires contre 40% en 2017.

Le taux de marge brute progresse de 0,4 point, le volume de celle-ci augmentant de 11,9% (6.151,2 K€ contre 5.496,4 K€).

La valeur ajoutée progresse en valeur de 20,7% (4.251,6 K€ contre 3.522,5 K€) et gagne 2,3 points en ratio, principalement en raison de la diminution des frais généraux.

L'EBE progresse de 392 K€ en restant négatif à -210,1 K€ et l'exercice se conclut par un bénéfice net de 32,7 K€.

1.2. Evolution des résultats et de la situation financière de la société

	31/12/2017		31/12/2018		Evolution 2018/2017
Chiffre d'affaires HT	13 310,4	100,0%	14 752,7	100,0%	10,8%
Marge brute	5 496,4	41,3%	6 151,2	41,7%	11,9%
Frais généraux	1 474,6	11,1%	1 350,7	9,2%	-8,4%
Achats R&D	499,3	3,8%	549,0	3,7%	9,9%
Valeur ajoutée	3 522,5	26,5%	4 251,6	28,8%	20,7%
Subventions d'exploitation	352,2	2,6%	356,0	2,4%	1,1%
Impôts, taxes, form.pro.	160,2	1,2%	165,0	1,1%	3,0%
Masse salariale et intérim	4 316,4	32,4%	4 652,7	31,5%	7,8%
E.B.E.	(602,0)	-4,5%	(210,1)	-1,4%	65,1%
Amortissements/provisions	(284,3)	-2,1%	(132,4)	-0,9%	N.S.
Résultat d'exploitation	(886,2)	-6,7%	(342,6)	-2,3%	61,3%
Résultat financier	(24,2)	-0,2%	(38,7)	-0,3%	59,8%
Résultat courant	(910,5)	-6,8%	(381,3)	-2,6%	58,1%
Résultat exceptionnel	(39,6)	-0,3%	44,3	0,3%	N.S.
IS	(326,6)	-2,5%	(369,6)	-2,5%	13,2%
Résultat net	(623,4)	-4,7%	32,7	0,2%	105,2%

1.3. Progrès réalisés et difficultés rencontrées

Le chiffre d'affaires progresse de 10,8% passant de 13.310,4 K€ à 14.752,7 K€

L'activité Vision (62,4% du CA total) a progressé, de 15,8%, son chiffre d'affaires augmentant de 1,3 M€ :

- Les ventes du pôle Distribution ont cru de 2,9% par rapport à 2017,
- Le pôle Applications, avec 113,2% de progression de ses ventes, bénéficie d'un démarrage des livraisons d'une nouvelle version de caméras à un important client OEM.

L'activité DigiBook (38% du CA) a progressé de +3,5%, son chiffre d'affaires augmentant de 189 K€.

La mise en œuvre de la stratégie de développement de produits propres amène la société à investir en R&D. Le démarrage opérationnel des laboratoires communs initiés en 2016 avec le CEA TECH, le LCPO et l'INRIA est désormais effectif. De ce fait, l'augmentation des achats de R&D en 2018 s'est limitée à 50 K€.

La quote-part de subventions du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine et du Feder correspondant aux dépenses réalisées s'élève à 356 K€.

La masse salariale et l'intérim augmentent de 386 K€, dont 129 K€ résultent des coûts de pilotage de départs de salariés et 34 K€ de l'attribution d'une prime de pouvoir d'achat dite « Macron » aux salariés.

L'ensemble de ces facteurs conduisent :

- à une progression de la Valeur Ajoutée, en valeur de 20,7% (4.251,6 K€ contre 3.522,5 K€ en 2017) et passant en ratio de 26,5% en 2017 à 28,8% en 2018,
- à une nette amélioration de l'EBE, qui bien que restant encore négatif, atteint -210,1 K€ alors qu'il était à -602 K€ en 2017

L'évolution du résultat financier a été la suivante :

	2017	2018	Variation
Reprise sur provisions pour dépréciation et transfert de charges financières	0 €	0 €	0 €
Gains de change	9 533 €	12 037 €	2 504 €
Produits nets de cession de VMP	0 €	0 €	0 €
Produits nets comptes à terme	8 125 €	12 859 €	4 734 €
Revenus de créances sur participations	0 €	0 €	0 €
Autres	8 374 €	11 805 €	3 431 €
Total des produits financiers	26 033 €	36 702 €	10 669 €
Dotations aux provisions pour dépréciation des éléments financiers	0 €	23 003 €	23 003 €
Pertes sur créances liées à des participations	0 €	0 €	0 €
Pertes de change	22 942 €	9 267 €	(13 675) €
Intérêts des emprunts	14 232 €	18 156 €	3 924 €
Intérêts Factofrance	5 734 €	12 985 €	7 251 €
Autres	7 342 €	11 994 €	4 653 €
Total des charges financières	50 249 €	75 405 €	25 156 €
Résultat financier	(24 216) €	(38 704) €	(14 487) €

Le résultat exceptionnel se justifie de la manière suivante

Détail des produits et charges exceptionnels	
Produits exceptionnels	148 842
Produits de cession des immobilisations corporelles	79 420
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	69 422
Charges exceptionnelles	104 523
Pénalités et amendes	3 045
Valeur comptable immo corporelles cédées	6 226
Amortissements dérogatoires	48 838
Dotations provision attribution actions	46 138
Dotations engagements de retraite	276
Résultat exceptionnel	44 319

Le crédit impôt recherche de l'exercice 2018 s'élève à 370 K€

1.4 Faits marquants de l'année 2018

L'année a été marquée par une nette amélioration des ratios économiques, grâce à une progression des ventes de toutes les activités.

- L'enrichissement du catalogue produits et le dynamisme de l'équipe commerciale, renforcée en cours d'année, ont contribué à la progression du Chiffre d'Affaires du pôle Distribution de 2,9% par rapport à 2017, sur un marché français fortement concurrentiel.
- Avec 113,2% de croissance sur l'exercice 2018, dont +230,3% au quatrième trimestre, le pôle Applications a su tirer profit de la confiance renouvelée de gros clients équipementiers historiques, spécialisés dans des domaines industriels variés (automobile, électronique, emballage verrier, minerais, imprimerie, agro-alimentaire, défense). Le carnet de commandes très important de ces affaires contribuera aux amortissements des investissements décidés en cours d'exercice 2018, en particulier dans une nouvelle usine dont l'ouverture est prévue au cours du deuxième trimestre 2019.
- Après plusieurs trimestres de promotion et de prospection, de campagne de tests systématiques et de faisabilités probantes, des premières commandes de caméras

Térahertz nous sont parvenues en 2018, émanant de Laboratoires de recherche prestigieux, français et étrangers. Enfin, signe encourageant, des contrats de distribution sont en cours de négociation, afin d'accélérer la pénétration de notre offre sur le marché du Contrôle industriel non destructif.

- Résolument positionnée sur l'excellence en termes de qualité d'images et d'expérience utilisateur, la Division i2S-DigiBook a récolté en 2018 les fruits de ses efforts cumulés en matière de R&D et de Marketing. Les succès, confirmés au cours du quatrième trimestre sur plusieurs appels d'offres, ont permis de rattraper le retard constaté sur les neuf premiers mois de l'exercice et in fine de clôturer l'année 2018 avec une croissance des ventes de 3.5 %.
- Le représentant permanent aux USA, engagé fin 2017, a notamment facilité l'obtention d'une importante commande d'un Service Bureau nord-américain de taille, gros influenceur du marché.
- Par ailleurs, un nouveau partenaire en République Populaire de Chine a été validé et formé.

Encouragée par ses succès commerciaux et forte de ses compétences, i2S a validé son approche du marché et de ses clients, en finalisant un plan stratégique 2019 - 2023, orienté vers des Produits et des Solutions applicatives à plus forte valeur ajoutée. Des actions marketing et commerciale soutenues, visant à identifier de nouveaux besoins auprès des clients existants et des prospects ciblés, devraient amener une hausse des opportunités d'affaires de développement spécifiques pour le pôle Applications.

L'année a également été marquée par une refonte de l'organisation de la société, mieux adaptée à son plan stratégique. Incluant un cycle de gestion des talents et des compétences, ainsi que la refonte de la politique salariale, la mise en place de la nouvelle organisation, qui a conduit à 13 départs souhaités et négociés et à 7 embauches, a su gagner l'engagement des collaborateurs.

1.5 Evènements marquants hors activité économique

Néant.

1.6 Activité en matière de Recherche et Développement

Les programmes initiés avec le CEA TECH (capteurs matriciels d'images Térahertz), le LCPO (composants électro-optiques à base de polymères organiques) et l'INRIA (mise au point de nouveaux algorithmes de traitements d'images non-linéaires) se sont poursuivis tout au long de l'exercice 2018.

En parallèle de ces collaborations pluridisciplinaires, les ingénieurs d'i2S ont enrichi leurs connaissances en matière d'architectures à base de composants de vision intégrée, d'algorithmes de photogrammétrie pour la modélisation 3D et d'intégration de suites logicielles d'Intelligence Artificielle, nécessaires aux nouveaux projets de développement de produits propriétaires i2S.

1.7 Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société

Le besoin en fonds de roulement d'exploitation a augmenté de +490 K€ (3 594 K€ en 2018 contre 3.104 k€ en 2017)

Le détail de cette variation est le suivant :

	31-déc-17	31-déc-18	Incidence sur variation du BFR
Variation actifs d'exploitation	5 795	6 618	823
. Stocks et en-cours	2 333	2 333	(0)
. Avances & acomptes / cdes fournisseurs	21	50	29
. Clients après en cours cédé au factor	1 730	2 416	686
. Autres créances (dont réserve factor)	1 525	1 667	142
. Charges constatées d'avance	185	152	(33)
Variation dettes d'exploitation	2 690	3 024	(334)
. Avances & acomptes / commandes clients	138	97	40
. Dettes frs & cptes ratt.	1 707	1 838	(131)
. Dettes fiscales & sociales	810	1 015	(205)
. Autres dettes	2	7	(4)
. Produits constatés d'avance	34	67	(33)
Variation du besoin en fonds de roulement			490

La principale raison de l'augmentation du BFR est la forte croissance du poste clients en fin d'année 2018 (+686 K€). Cela est dû au fait que le chiffre d'affaires du quatrième trimestre 2018 était en croissance de 26,6% par rapport au quatrième trimestre 2017.

L'endettement net a diminué de 293 k€, les immobilisations ont augmenté de 180 k€ et la CAF s'établit à +174 k€.

Il en résulte que la trésorerie globale de la société a baissé de -789 K€ en passant de 3.881 k€ à 3.092 k€.

1.8 Description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée

Les activités d'i2S en distribution de composants de vision industrielle, en développement de systèmes de vision intégrée et de solutions de numérisation patrimoniale reposent toutes sur le savoir-faire de l'entreprise en capture et traitement d'images mais avec des modèles économiques différents, qui présentent des risques et incertitudes liés aux segments de marché correspondants.

L'activité de vision industrielle est relativement stable mais elle reste tributaire des volumes d'activité de quelques grands clients OEMs, eux-mêmes soumis aux variations de leurs marchés. Les projets de développements de nouvelles machines peuvent être aussi l'occasion de remettre en cause les solutions techniques ; certains clients peuvent décider de développer leurs propres solutions de vision en interne. Cette activité est également fortement dépendante de la santé financière de nos commettants et de la relation de confiance mutuelle que nous entretenons avec eux.

Nous estimons que le marché des solutions de numérisation du patrimoine reste globalement en croissance, avec des disparités par pays au gré des projets de numérisation lancés par les clients institutionnels et du dynamisme des partenaires distributeurs locaux. A ce titre, la Russie et le Brésil restent à reconstruire, et le développement dans des nouveaux pays, par exemple en Amérique du Sud et en Chine, est un travail de longue haleine.

L'activité de systèmes de vision intégrée est la plus compliquée à prévoir car les projets de développements, à cycle long, sont très tributaires de l'organisation et des décisions du client pour valider les étapes du projet, de la preuve de concept à la fabrication en série, et surtout pour atteindre les performances attendues sur sa

propre fourniture (les systèmes de vision intégrée sont fréquemment associés à des développements logiciels des clients). C'est la raison pour laquelle, nous privilégions dans notre plan stratégique 2019 – 2023, le développement de nos propres produits, en partenariat avec des acteurs reconnus du marché concerné.

Il est à noter enfin que la tension sur les composants électroniques a augmenté régulièrement en 2018 et n'a pas ralenti en début d'année 2019.

1.9 Indications sur l'utilisation des instruments financiers par la société

Par un contrat « Coopaterme », la société i2S a bénéficié d'une couverture de change en DOLLAR US pour la période du 10 décembre 2018 au 28 février 2019. Les créances et dettes courantes en DOLLAR US dont l'échéance est antérieure au 31 décembre 2018 ont été comptabilisées aux cours prévus par ce contrat. Les commandes clients et fournisseurs d'un montant unitaire supérieur à 80 000 DOLLARS US font l'objet d'une couverture de change spécifique à chaque commande et sont évaluées aux cours prévus par ces couvertures de change. Les autres créances et dettes sont évaluées au cours de clôture.

2. INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS DE LA SOCIETE

Conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de Commerce, nous vous donnons ci-après les informations relatives aux délais de paiement de nos clients et de nos fournisseurs.

	Article D. 441-I.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441-I.-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
MONTANTS EN EURO	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombres de factures concernées	703					107						
Montant total des factures concernées TTC	1 008 359	95 944	24 199	19 266	35 129	1 182 896	1 484 270	442 080	-274	-44 210	488 841	2 370 707
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	9,3%	0,9%	0,2%	0,2%	0,3%	10,9%						
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice							10,1%	3,0%	0,0%	-0,3%	3,3%	16,1%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant
Montant total des factures exclues (préciser HT ou TTC)	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais légaux						- Délais légaux					

3. PERSPECTIVES D'AVENIR – EVOLUTION PREVISIBLE

Lancement de l'activité MEDCARE à partir de 2019

Regroupant l'expérience et les compétences acquises au fil des ans par l'entreprise dans les domaines applicatifs de la santé et du bien-être, une Division technique et marketing dédiée, baptisée i2S-Medcare, a été constituée.

En partenariat avec des professeurs de médecine et des équipementiers spécialisés dans ces domaines, i2S-Medcare focalise ses efforts dans la conception, la fabrication, la certification, la promotion et la vente de solutions différenciées et innovantes, « du capteur au cloud », à base de vision intégrée et d'Intelligence Artificielle, couvrant des besoins émergents dans les domaines biomédical (dispositifs de diagnostic in vitro), dentaire (scanner intraoral), vétérinaire ou cosmétique.

Désormais organisée autour de trois Divisions - authentiques pôles de compétences - et bénéficiant d'une structure financière solide, l'équipe dirigeante d'i2S aborde avec confiance la mise en œuvre de son plan stratégique 2019 - 2023, de nature à inscrire dans le moyen terme, les options de développement technologique et commercial de ses activités, avec un objectif de chiffre d'affaires de 30 millions d'euros à horizon 2023.

4. EVENEMENTS NOTABLES SURVENUS DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2019

Néant

5. CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

La société est soumise à différentes obligations dont notamment la norme ROHS, la directive DEEE, responsabilité sociétale des entreprises (RSE). Elle adapte son organisation et ses pratiques en fonction de l'évolution de ces obligations.

Par ailleurs, la société est certifiée ISO 9001 et ISO 13485.

6. RISQUES DE MARCHÉ ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Les tensions liées à la géostratégie internationale (Moyen Orient, Pays d'Afrique du Nord, Russie), perçues sur des zones de croissance, nous incitent à la plus grande prudence.

D'autre part, les changements de comportement d'achat, l'abaissement de certaines barrières d'entrées technologiques, et l'apparition de nouveaux modèles économiques impactent directement les marchés,

faisant apparaître de nouvelles formes de services et d'usage des équipements, et modifiant de façon significative les chaînes de valeurs externes.

Nos sources d'approvisionnement en composants électroniques et optiques restent fragiles et dépendantes d'un environnement économique mondial incontrôlé.

7. COMPTES ANNUELS

7.1. Présentation des comptes annuels

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 soumis à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Vous trouverez dans l'annexe des comptes annuels toutes précisions et justifications.

7.2. Résultats économiques et financiers

Au cours l'exercice clos le 31 décembre 2018, notre chiffre d'affaires hors taxe sur la valeur ajoutée s'est élevé à	14 752 680 €
contre, pour l'exercice précédent correspondant à une période de même durée ...	13 310 399 €

Notre chiffre d'affaires a donc augmenté en cours d'exercice en valeur absolue de	1 442 281 €
soit de 10,84 % en valeur relative.	

Le produit de nos ventes et prestations de services ne nous a pas permis de couvrir toutes nos charges et fait apparaître un résultat d'exploitation déficitaire de	(342 587) €
contre, pour l'exercice précédent, un résultat déficitaire de	(886 248) €

soit une amélioration en valeur absolue de	543 661 €
et de 61,34 % en valeur relative.	

Le résultat courant avant impôts, compte tenu des charges et produits financiers, est déficitaire de	(381 291) €
contre, pour l'exercice précédent, un déficit de	(910 465) €

soit une diminution de la perte en valeur absolue de	529 174 €
et de 58,12 % en valeur relative.	

Le résultat net, compte tenu du crédit impôt recherche et des charges et produits exceptionnels, est un bénéfice de	32 652 €
contre, pour l'exercice précédent, une perte de	(623 384) €

soit une augmentation en valeur absolue de	704 874 €
et de 113,07 % en valeur relative.	

Ces résultats s'entendent après inscription en charges, notamment :

- de dotations aux amortissements sur immobilisations, pour	210 643 €
- de dotations aux dépréciations sur stocks et en cours, pour	28 179 €
- d'autres charges d'exploitation, pour	36 780 €
- de dotations aux provisions pour dépréciation immos financières, pour	23 003 €
- de dotation aux amortissements dérogatoires pour	48 838 €
- de frais financiers, pour	43 135 €
- de dotations exceptionnelles aux provisions sur risques et charges, pour	46 138 €

Et après inscription en produits :

- de subventions d'exploitation, pour	355 972 €
- de reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges, pour	242 582 €
- de produits financiers, pour	36 702 €
dont notamment :	
* 12 859 € de produits sur comptes à terme	
* 11 972 € d'autres produits financiers	
* 12 037 € de gains de change	
- de produits exceptionnels sur opérations de gestion, pour	69 422 €
- de produits exceptionnels sur opérations en capital, pour	79 420 €
- d'un crédit d'impôt recherche, de	369 624 €

7.3. Dépenses non déductibles fiscalement

Nous vous précisons que la société a supporté des charges non déductibles des bénéfices pour un montant de 10.852 €.

La réintégration fiscale de ces charges a réduit le déficit reportable à due concurrence.

7.4. Proposition d'affectation du résultat

En ce qui concerne le bénéfice net comptable de l'exercice écoulé, soit la somme de 32.651,95 €, nous vous proposons de l'affecter en totalité au compte « Réserves facultatives ».

7.5. Rappel des dividendes distribués

Nous vous précisons qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des trois exercices précédents.

7.6. Résultat de la société au cours des 5 derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R 225-102 du Code de Commerce, un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices.

8. FILIALES ET PARTICIPATIONS

8.1. Prise de participation et prise de contrôle

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-6 du Code de Commerce, nous vous communiquons ci-après les diverses informations obligatoires relatives aux prises de participation significatives ou aux prises de contrôle dans une autre société ayant son siège sur le territoire de la République française.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, notre société n'a pris aucune participation significative ou contrôle dans une autre société ayant son siège sur le territoire de la République française.

8.2. Activité des filiales et participations

Pendant le même exercice, le résultat de l'activité de nos filiales et participations s'exprime par les chiffres ci-après :

Assy

Société de droit suisse

Pourcentage de capital détenu par i2S : 33%

Principaux résultats au titre du dernier exercice clos

Date de clôture	30/06/2018	30/06/2017
	12 mois	12 mois
Capital social	CHF 150 000	CHF 150 000
Chiffre d'affaires	CHF 2 316 372	CHF 2 371 969
Résultat courant après impôts	CHF 196	CHF 119

i2S Vision

Société de droit français

Pourcentage de capital détenu par i2S : 100% Création en

Principaux résultats au titre du dernier exercice clos décembre 2009

Date de clôture	sans activité
Capital social	5 000 €

Vous trouverez dans l'annexe comptable des informations complémentaires concernant les filiales et participations.

8.3.Succursales

Notre société ne dispose d'aucune succursale.

9. CAPITAL SOCIAL

9.1.Variation du capital social au titre de l'exercice écoulé

Néant

9.2.Informations relatives à la détention du capital social

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de Commerce, nous vous indiquons que :

- détiennent plus du quart du capital social et du tiers des droits de vote (seuils identiques à l'exercice précédent) :
 - Alain RICROS
 - Jean-Louis BLOUIN

- détient plus du dixième du capital social et des droits de vote de la société (seuil identique à l'exercice précédent) :
 - Jean-Pierre GERAULT

9.3. Opérations réalisées sur leurs titres par les dirigeants et les personnes visées aux articles L. 621-18-2 et R. 621-43-1 du Code Monétaire et Financier

Nous vous informons que les membres du Conseil d'Administration et les personnes visées aux articles précités n'ont cédé ou acquis aucune action au cours de l'exercice 2018, dans les conditions des dispositions des articles L. 621-18-2 et R. 621-43-1 du Code Monétaire et Financier.

9.4. Actionnariat salarié – Opérations d'attribution d'actions gratuites

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2018.

A cette date, il n'y a aucune action détenue par le personnel selon la définition de l'article L. 225-102 du Code de Commerce (les actions attribuées gratuitement aux salariés antérieurement au 7 août 2015 n'étant pas prises en compte).

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de Commerce, nous vous informons des opérations réalisées en vertu des dispositions des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-5 du Code de Commerce concernant les attributions d'actions gratuites au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, effectuées au profit des salariés et mandataires sociaux de notre société ne détenant pas plus de 10% du capital social.

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2015 a autorisé, pour une durée de 38 mois, le Conseil d'Administration à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre par la société au profit des membres du personnel salarié de la société et/ou de ses mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1, II du Code de Commerce.

Cette attribution ne peut représenter au maximum que 5% du capital social à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'Administration et ne peut avoir non plus pour effet que les salariés et mandataires sociaux détiennent plus de 10% du capital social.

Le Conseil d'Administration lors de ses délibérations des 18 avril 2018 et 27 juin 2018 a utilisé cette autorisation au cours de l'exercice écoulé : 12.200 actions de 0,74 € de valeur nominale (montant arrondi) chacune, préalablement rachetées par la société pour une valeur d'acquisition moyenne de 2,79 € chacune, ont été attribuées aux salariés et mandataires sociaux suivants :

- Pierre BERGERON, salarié, à hauteur de 2.400 actions,
- Richard BONNARD, salarié, à hauteur de 1.700 actions,
- David DASSIE, salarié à hauteur de 1.700 actions,
- Christophe LACROIX, salarié, à hauteur de 1.400 actions,
- Xavier DATIN, Directeur Général, à hauteur de 5.000 actions.

Lors de ces délibérations, il a été également accordé à Monsieur Xavier DATIN un droit à 5.000 actions gratuites, lié à la performance du résultat au 31/12/2018 et à validation par le Conseil d'administration. Pour ce dernier lot d'actions, une provision de 12.100 € a été constituée au passif

Nous vous précisons, en tant que de besoin, que l'information susvisée recouvre celle prévue par l'article L. 225-197-4 en son alinéa 5 (actions attribuées aux dix salariés de la société non mandataires sociaux).

Conformément à la Loi et à la décision de l'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2015, les actions ne seront attribuées définitivement aux bénéficiaires ci-dessus, sous réserve de remplir les conditions d'attribution ci-dessus mentionnées, qu'à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans, soit à compter du 18 avril 2020.

A l'issue de cette période, les actions nouvelles seront assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits.

Pendant toute la période de conservation d'une durée de 2 ans, les actions attribuées seront indisponibles et ne pourront être ni cédées ni transmises.

Elles revêtiront obligatoirement la forme nominative et leur indisponibilité sera notifiée par la Société à la SOCIETE GENERALE, teneur de compte, qui veillera au respect de cette obligation.

En cas de décès du bénéficiaire pendant la période de conservation, les actions attribuées gratuitement deviendront librement cessibles par ses héritiers conformément à l'article L 225-197-3 du Code de commerce.

De même, aux termes de l'article L 225-197-1-I du Code de commerce, les actions attribuées gratuitement seront librement cessibles en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant à son classement dans la deuxième ou la troisième des catégories prévues à l'article L 341-4 du Code de la sécurité sociale.

En outre, le Conseil d'Administration du 18 avril 2018 a décidé, en application des dispositions de l'alinéa 4 de l'article L. 225-197-1, II du Code de commerce, que 20 % de toutes les actions attribuées à titre gratuit à Xavier DATIN ne pourront être cédées avant la cessation de ses fonctions.

Enfin, nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2018 a annulé l'autorisation de l'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2015 et l'a remplacé par une nouvelle autorisation d'une durée de 38 mois.

9.5.Rachat par la société de ses propres actions

L'Assemblée Générale Mixte du 26 juin 2017 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à l'acquisition d'un nombre d'actions de la société dans la limite de 10 % du capital, pendant une durée de 18 mois.

L'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2018 a annulé cette autorisation et l'a remplacé par une nouvelle autorisation du Conseil d'Administration à procéder à l'acquisition d'un nombre d'actions de la société dans la limite de 10 % du capital, pendant une durée de 18 mois, soit jusqu'au 27 décembre 2019.

Le Conseil d'Administration n'a pas utilisé ces autorisations au cours de l'exercice 2018.

Vous trouverez ci-après les informations visées à l'article L. 225-211 alinéa 2 du Code de Commerce pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

Nombre d'actions annulées au cours de l'exercice	0
Nombre d'actions propres inscrites au nom de la société à la clôture de l'exercice	62.249
Pourcentage de capital auto-détenu à la clôture de l'exercice	3,47 %
Valeur nette comptable des actions propres à la clôture de l'exercice	173.646 €
Valeur nominale des actions propres à la clôture de l'exercice	0,74 € (montant arrondi)
Valeur de marché des actions propres à la clôture de l'exercice (valeur au coût d'achat)	168.072 €

Objectifs de rachat	Nombre d'actions
Achat d'actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie AMAFI en date du 8 mars 2011 reconnue par la décision en date du 21 mars 2011 de l'Autorité des Marchés Financiers	0
Couverture de plans d'actionnariat à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre	62.236*

d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions	
Annulation des actions acquises, par voie de réduction de capital, conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale au conseil d'administration	0
Total	62.236

* 12.200 actions ont d'ores et déjà été attribués par le Conseil d'Administration à certains salariés et mandataires sociaux comme indiqué ci-dessus.

Actions gratuites sans contrepartie	Nombre	Valeur d'attribution compte 502	Ces actions sont inscrites à l'actif pour 34 038 € et font l'objet d'une provision au passif pour le même montant de 34 038€
Situation au 01/01/2018	0	0	
Attribution actions gratuites	12 200	34 038 €	
Situation au 31/12/2018	12 200	34 038 €	

La charge relative à ces actions au 31/12/2018 est de 34 038 €.

Actions gratuites avec contrepartie	Nombre	Valeur d'attribution	Ces actions étant liées à la performance du résultat au 31/12/2018, et à validation par le Conseil d'administration une provision de 12.100 € a été constituée au passif
Situation au 01/01/2018	0	0	
Attribution actions gratuites	5 000	12 100 €	
Situation au 31/12/2018	5 000	12 100 €	

La date limite d'utilisation de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2018 expirant le 27 décembre 2019, nous vous demandons de bien vouloir annuler cette autorisation et la remplacer par une nouvelle autorisation du Conseil d'Administration, pour une nouvelle durée de 18 mois, à procéder, en une ou plusieurs fois, à l'acquisition d'un nombre d'actions de la Société ne pouvant excéder 10 % du nombre total d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation et de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Il apparaît opportun que la société utilise ces dispositions dans le contexte actuel :

- (i) aux fins de permettre l'achat d'actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie AMAFI en date du 8 mars 2011 reconnue par la décision en date du 21 mars 2011 de l'Autorité des Marchés Financiers,
- (ii) aux fins d'assurer la couverture de plans d'actionnariat à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions.

L'acquisition de ces actions pourrait être effectuée par tous moyens et notamment en bourse ou de gré à gré, par blocs d'actions ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou optionnels et aux époques que le Conseil d'Administration apprécierait et que les actions éventuellement acquises pourraient être cédées ou transférées par tous moyens en conformité avec les dispositions légales en vigueur.

Le prix unitaire maximum d'achat des actions ne pourrait être supérieur au prix le plus élevé entre le dernier cours coté et le meilleur prix proposé ou autrement dit la meilleure limite à l'achat.

En outre, le montant maximum que la Société serait susceptible de payer en vue de l'acquisition desdites actions s'élèverait à 500.000 €.

Enfin, le Conseil d'Administration aurait tous pouvoirs pour mettre en œuvre cette autorisation, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus, à l'effet notamment de :

- juger de l'opportunité de lancer un programme de rachat et en déterminer les modalités et conditions, pour établir et publier le communiqué d'information relatif à la mise en place du programme de rachat,
- passer tous ordres en bourse, conclure tous accords en vue notamment de mandater un intermédiaire pour transmettre les ordres ou de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions,
- effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et de tout autre organisme, remplir toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire,
- déléguer au Directeur Général les pouvoirs nécessaires pour réaliser cette opération.

9.6. Ajustement des bases de conversion et des conditions de souscription ou d'exercice de valeurs mobilières donnant accès au capital ou des options de souscription ou d'achat d'actions

Néant

10. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Vous trouverez dans cette section le rapport prévu au dernier alinéa de l'article L. 225-37 et contenant les informations visées à l'article L. 225-37-4 du Code de Commerce.

10.1. Direction de la société

Nous vous rappelons que le Conseil d'Administration du 3 janvier 2018 a décidé de modifier le mode d'exercice de la direction générale et de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. La direction générale est donc assumée depuis cette date par une personne physique autre que le Président du Conseil d'Administration, Monsieur Xavier DATIN.

10.2. Examen des mandats

Nous vous précisons que les mandats d'administrateur de Messieurs Alain RICROS, Jean-Louis BLOUIN, Hervé BERTHOU et Stéphane SCHINAZI arrivent à expiration. Nous vous demandons de bien vouloir procéder à leur renouvellement.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration du 7 janvier 2019 a pris acte de la démission de Monsieur Alain MAINGUY de ses fonctions d'administrateur au 7 janvier 2019 et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

10.3. Liste des mandats et fonctions

Vous trouverez ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société pour chacun des mandataires sociaux de la société, au cours de l'exercice écoulé :

NOM, Prénom, Domicile	Sociétés dans lesquelles ces personnes exercent des fonctions de gestion, de direction, d'administration ou de surveillance ou des fonctions salariées au sein de la société, des sociétés du groupe ou des sociétés tierces françaises ou étrangères
<p><u>Président du Conseil d'Administration</u></p> <p>Alain RICROS 295, rue de Rabel Lieu-dit Grand Pelon 40990 GOURBERA</p> <p><u>Directeur Général</u></p> <p>Xavier DATIN 23 rue Martin Ondicola 64500 SAINT JEAN DE LUZ</p> <p><u>Membre du Conseil d'Administration</u></p> <p>Jean-Louis BLOUIN 55, rue Bellus Mareilhac 33200 BORDEAUX</p> <p><u>Membre du Conseil d'Administration</u> <u>(jusqu'au 7 janvier 2019)</u></p> <p>Alain MAINGUY Résidence Penne 81140 PENNE DU TARN</p>	<p><u>Président</u></p> <p>AQUITAINE CREATION INVESTISSEMENT 417 782 257 RCS BORDEAUX</p> <p>A. RICROS CONSULTANTS 528 773 617 RCS BORDEAUX</p> <p><u>Président représentant i2S</u></p> <p>i2S VISION 519 086 847 RCS BORDEAUX</p> <p><u>Administrateur Unique</u></p> <p>GIE AQUITAINE CAPITAL GESTION 483 402 269 RCS BORDEAUX</p> <p><u>Président</u></p> <p>INTERNATIONAL ADVANCED MANAGEMENT CONSULTING SAS (« IAMC Group ») 810 545 954 RCS ALBI</p>

Membre du Conseil d'Administration

Monsieur Hervé BERTHOU
19 avenue de Gradignan
33600 PESSAC

Membre du Conseil d'Administration

Didier ROUX
36 rue Yvonnet
33700 MERIGNAC

Membre du Conseil d'Administration

Eric MOTTAY
45 rue de Verdun
33130 BEGLES

Administrateur

ALLGOOB
499 570 604 RCS BORDEAUX

Gérant

HB DEVELOPPEMENT
524 372 828 RCS BORDEAUX

Président (représentant légal de HB
DEVELOPPEMENT)

BDL SYSTEMES
349 386 342 RCS BORDEAUX

Président :

SAINT GOBAIN RECHERCHE
300 960 754 RCS BOBIGNY

Membre du Conseil de Surveillance :

SAINT GOBAIN WEBER
572 060 325 RCS MELUN

Administrateur :

SAINT GOBAIN RESEARCH CO LTD
Shanghai

Président Directeur Général :

AMPLITUDE SYSTEMES
441 414 117 RCS BORDEAUX

AMPLITUDE LASER GROUP
434 637 005 RCS BORDEAUX

AMPLITUDE LASER INC
Cambridge - USA

Directeur Général Délégué :

AMPLITUDE TECHNOLOGIES
435 314 935 RCS EVRY

CONTINUUM ELECTRO-OPTICS Inc
San Jose – USA

AMPLITUDE CHINA Ltd
Hong-Kong - CHINE

<p><u>Membre du Conseil d'Administration</u></p> <p>Stéphane SCHINAZI 10 chemin de la Bergerie 33360 LATRESNE</p>	<p>AMPLITUDE KOREA Co. Ltd Gyeonggi-do – COREE DU SUD</p> <p><u>Board Member :</u></p> <p>TRACKINSIDE Angleur - Belgique</p> <p><u>Président Directeur Général :</u></p> <p>EDEVICE 431 264 688 RCS BORDEAUX</p> <p><u>Gérant :</u></p> <p>COMPAGNIE DU VERMONT 518 945 001 RCS BORDEAUX</p> <p>VERMONT SERVICES 832 264 758 RCS BORDEAUX</p>
---	---

10.4. Conventions conclues par un dirigeant ou un actionnaire significatif de la société mère avec une filiale

En application des dispositions de l'article L 225-102-1 dernier alinéa du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après les conventions intervenues, directement ou par personne interposée - à l'exclusion des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales - entre d'une part le Directeur Général, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de notre société et d'autre part, une filiale dont notre société possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital social :

Néant

10.5. Tableau récapitulatif des délégations de compétences ou de pouvoirs accordées par l'assemblée au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital

Vous trouverez en Annexe 2 le tableau récapitulatif des délégations de compétences ou de pouvoirs en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital.

10.6. Fixation du montant global des jetons de présence

Nous vous demandons de bien vouloir fixer le montant global des jetons de présence qui pourraient être versés aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice en cours afin de les dédommager de leurs déplacements et de leur temps de présence aux réunions dudit Conseil.

11. COMMISSAIRES AUX COMPTES

11.1. Examen des mandats

Nous vous précisons que les mandats des commissaires aux comptes arrivent à expiration. Nous vous proposons de procéder au renouvellement du mandat de commissaire aux comptes titulaire de la Société AJC ARSENAL AUDIT pour une nouvelle période de 6 exercices, étant précisé que le renouvellement du mandat du commissaire aux comptes suppléant n'est plus légalement requis.

11.2. Honoraires

Le montant des honoraires versés aux commissaires aux comptes a été mis à la disposition des actionnaires au siège social conformément aux dispositions de l'article L. 820-3 du Code de Commerce.

12. CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

12.1. Conventions réglementées

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, nous tenons à votre disposition le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions relevant des articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce.

Nous vous précisons qu'aucune convention visée auxdits articles n'a été conclue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

12.2. Rapport sur les comptes annuels

Ce rapport est également tenu à votre disposition.

13. PRÊTS ENTRE ENTREPRISES VISES A L'ARTICLE L. 511-6, 3 BIS DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER

Néant.

*

Nous vous remercions de la confiance que vous voudrez bien nous témoigner et vous prions d'agréer, Chers Actionnaires, l'expression de nos sentiments les plus dévoués.

Le Conseil d'Administration

--	--

Annexe 1

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018
Capital en fin d'exercice					
Capital social	1 365 133	1 365 133	1 334 990	1 334 990	1 334 990
Nombre d'actions ordinaires	1 836 724	1 836 724	1 796 167	1 796 167	1 796 167
Nombre d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote					
Nombre maximum d'actions à créer :					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription	0	0	0	0	0
Opérations et résultat					
Chiffre d'affaires (H. T.)	14 025 933	13 804 406	14 426 790	13 310 399	14 752 680
Résultat av. impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	(292 253)	274 580	62 360	(659 805)	(122 861)
Impôt sur les bénéfices	(205 656)	(115 045)	(74 813)	(326 638)	(369 624)
Participation des salariés					
Résultat ap. impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	218 023	211 870	286 077	(623 384)	32 652
Résultat distribué					
Résultat par action					
Résultat avant impôts, participation, avant dotation aux amortissements et provisions	(0,16)	0,15	0,03	(0,37)	(0,07)
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	0,12	0,12	0,16	(0,35)	0,02
Dividende distribué					
Personnel					
Effectif moyen des salariés	65,7	62,1	62,9	66,4	66,5
Montant de la masse salariale	2 830 744	2 728 048	2 776 822	2 953 125	3 159 956
Montant des sommes versées en avantages sociaux (Sécu. Soc, œuvres sociales)	1 375 496	1 291 597	1 300 630	1 394 461	1 467 252

Annexe 2

TABLEAU SUR LES DELEGATIONS DE COMPETENCE OU DE POUVOIRS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL
DONNEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Exercice clos le 31 décembre 2018

Délégations données par l'Assemblée Générale Extraordinaire				Délégations utilisées par le conseil d'administration		
DATE AGE	TYPE DE DELEGATION	MONTANT	DUREE	DATE	MONTANT	SOLDE
16/06/2015	Attribution gratuite d'actions aux membres du personnel salariés et/ou certains mandataires sociaux (délégation de pouvoirs)	5 % du capital social au jour de la décision du Conseil d'Administration	38 mois	18/04/2018 & 27/06/2018	17.200 actions	4,04 % Autorisation annulée et remplacée par une nouvelle autorisation de l'Assemblée du 27/06/18
27/06/2018	Attribution gratuite d'actions aux membres du personnel salariés et/ou certains mandataires sociaux (délégation de pouvoirs)	5 % du capital social au jour de la décision du Conseil d'Administration	38 mois			4,04 % du capital social au jour de la décision du Conseil d'Administration